

La villégiature comme levier de revitalisation au lac Mékinac. Mémoire de maîtrise, Guylaine Lavallée, UQTR, 1998.

Voici quelques extraits

Des analyses physico-chimiques (transparence, pH, conductivité, oxygène dissous) réalisées dans le cadre de l'évaluation environnementale du barrage Mékinac (G.D.G. Environnement, 1993) précisent que les eaux du lac Mékinac sont claires, légèrement acides en surface, mais neutres à plus de 7 mètres de profondeur. De plus, elles sont faiblement minéralisées et très bien oxygénées. Une eau présentant de telles caractéristiques physico-chimiques est favorable à l'existence de populations ichtyennes et à la pratique d'activités aquatiques. (p.134)

Toutefois, on ne dispose pas de statistiques de pêche ou d'étude de la dynamique des populations permettant d'établir un diagnostic sur la communauté ichtyenne du lac Mékinac. Néanmoins, selon M. Jean Benoît du M.E.F., il est possible de déceler certains problèmes auprès de quelques espèces. Voici, les principaux problèmes soulevés:

- l'acidification importante au printemps des rivières du Milieu et aux Brochets affaiblit le recrutement naturel de la ouananiche dans ces deux tributaires du lac Mékinac à un point tel, que l'on doit procéder à des ensemencements réguliers. À cet égard, on doit souligner que le ministère de l'Environnement et de la Faune n'effectue plus depuis quelques années d'ensemencement de ouananiches dans ce secteur;
 - le remblayage des rives effectué par certains villégiateurs aurait réduit de façon considérable l'habitat de reproduction du grand brochet (secteur sud du lac). D'ailleurs, les pêcheurs notent une diminution de la capture du grand brochet. La variation du niveau d'eau peut également avoir un impact sur les frayères du grand brochet;
 - l'abondance d'éperlans connaît des fluctuations interannuelles. Les causes de ces variations sont pour le moment inconnues. (p.137)
-

... on peut estimer que la majorité des répondants-villégiateurs considèrent l'eau du lac Mékinac comme étant de bonne qualité. Une fois de plus, nous pouvons établir un lien entre ces résultats et ceux des motivations à posséder une résidence secondaire au lac Mékinac, la qualité de l'eau figurant parmi les principaux motifs à posséder un chalet à cet endroit. On peut également noter que la perception des villégiateurs en regard de la

qualité de l'eau coïncide avec les résultats des analyses physico-chimiques préalablement exposés.

À la lumière des données colligées relativement à l'état des ressources naturelles, il ressort que la villégiature exercée au lac Mékinac n'a pas jusqu'à ce jour dégradé de façon sérieuse et importante la qualité des composantes biophysiques. On peut qualifier l'eau comme étant de bonne qualité. On ne décèle pas l'existence d'une surabondance de plantes aquatiques dans les zones aménagées. En revanche, le remblayage des rives effectué par quelques villégiateurs a des effets négatifs sur l'habitat de reproduction du grand brochet. Enfin, l'implantation de résidences secondaires a altéré quelque peu la qualité visuelle du paysage. (p.148)

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du barrage Mékinac, l'érosion des berges du lac Mékinac a fait l'objet d'une analyse complète. Le constat global émanant de cette évaluation révèle que «la plupart des zones d'érosion identifiées semblent surtout résulter de l'action combinée du vent et des vagues qui, à la faveur d'un long fetch, est particulièrement intense dans la partie sud du lac» (p.154)

Selon des analyses physico-chimiques, l'eau du lac Mékinac est de bonne qualité. Elle est favorable au maintien de diverses espèces de poissons et à la pratique d'activités aquatiques. Par contre, bien que l'on recense diverses populations ichtyennes, certaines connaissent des problèmes de reproduction. À cet égard, mentionnons que le remblayage des rives effectué par certains villégiateurs a des incidences sur l'habitat du grand brochet.

La problématique de prolifération d'algues vécue par plusieurs zones de villégiature n'est pas présente au lac Mékinac. Qui plus est, les épis et les remblais aménagés par certains villégiateurs ont possiblement aidé à réduire le développement de la végétation aquatique.

La majorité des répondants qualifient le paysage et l'eau du lac Mékinac comme étant de très bonne qualité. Cette perception à l'égard de la qualité du paysage et de l'eau concorde avec les résultats de cette recherche. En revanche, les répondants considèrent que la pêche est de faible qualité, ce qui vient confirmer les problèmes de reproduction de certaines populations ichtyennes soulevés par le ministère de l'Environnement et de la Faune. Finalement, la très grande majorité des répondants déclarent qu'il n'existe pas de problème de pollution au lac Mékinac. (p.157)

Somme toute, il appert que la villégiature peut permettre de diversifier la base économique de la collectivité d'accueil, d'y consolider quelques emplois, de mettre en valeur ses traits particuliers et de réduire les disparités régionales. Toutefois, pour devenir un véritable levier de revitalisation démographique et sociale, le milieu d'accueil doit prendre conscience du potentiel de revitalisation que recèle la villégiature, développer une volonté collective d'intervention et favoriser l'émergence de micro-initiatives de développement associées à la villégiature conçues et réalisées par les gens du milieu. En quelques mots, il s'agit d'une prise en charge par le milieu de leur propre devenir collectif et ce, à partir des ressources dont il dispose. (p.186-87)